

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

8 SEPTEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 8 SEPTEMBRE 2010, à 13 h 00 (1 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

09-10-301A

Ouverture de la séance à 13 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Arnaud Warolin

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet :

M. le préfet réitère que les défis sont nombreux (Forêt, agriculture, énergie, etc.) et que le temps est à l'action.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2010

09-10-302A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2010 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

09-10-303A

Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150)

1^{re} partie

- Considérant la situation de Tembec et de Commonwealth, quelle est le point de vue de la MRCT concernant l'état d'avancement des dossiers forêt?

Des rencontres sont prévues dans les prochains jours auprès du MRNF local et régional.

- Dans le projet Innergex, pourquoi existe-il une différence dans la distribution des dividendes per capita entre l'ensemble de la MRCT et les communautés du Sud?

Le secteur Sud se situe dans la zone où il y aura le plus d'impacts au niveau environnemental et social. Il faut aussi mentionner que le projet est encore à une étape préliminaire.

09-10-304A

Budget 2011

Début du processus, dont l'adoption est prévue le 24 novembre 2010.

Le CA prend acte des projets et des affaires nouvelles pour l'année 2011.

Recommandations en prévision du budget 2011 :

- 1) Fonds d'adaptation et diversification : 75 000 \$ pris à même le Pacte rural 2011.
- 2) Foresterie : 70 000 \$; (0 \$ en 2010 – Quote-part).
- 3) Commandites : 15 000 \$; (10 000 \$ en 2010 – Quote-part).
- 4) Préfet :
 - Salaire : 65 000 \$; (55 000 \$ en 2010 – Quote-part);
 - Allocation de dépenses : 15 000 \$; (14 584 \$ en 2010 – Quote-part).
- 5) Commission culturelle : 20 000 \$; (5 000 \$ en 2010 – Quote-part).
- 6) Adaptation aux nouvelles technologies : 30 000 \$; (Quote-part).
- 7) Agriculture : 30 000 \$; (Quote-part).

Approbation du Plan de diversification et de développement économique 2009-2013 d'Angliers dans le cadre du contrat de diversification et de développement du MAMROT

09-10-305A

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le Plan de diversification et de développement économique 2009-2013 d'Angliers dans le cadre du contrat de diversification et de développement du MAMROT, lequel fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récit.

Par ailleurs, le préfet Arnaud Warolin mentionne qu'il serait pertinent d'étoffer les plans de diversification et de développement économique en fixant les coûts prévus de chaque action priorisée par les municipalités.

09-10-306A

Consultation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour offrir 5 terrains de villégiature au lac Florio (TNO Les Lacs-du-Témiscamingue)

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter le plan du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'offrir 5 terrains de villégiature au lac Florio (TNO Les Lacs-du-Témiscamingue).

09-10-307A

Génératrice d'urgence pour Radio-Témiscamingue

Considérant la demande de Radio-Témiscamingue à la MRC de Témiscamingue de défrayer les coûts d'une génératrice d'urgence en cas de panne électrique afin de maintenir en tout temps les communications avec la population à partir de la radio de CKVM, étant le seul moyen disponible pour l'ensemble du territoire de la MRCT;

Considérant le coût d'une génératrice opérationnelle estimé à 41 589,04 \$;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer pour l'année 2010 notre demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique – Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour un montant de 50 % du coût total du projet (20 794,52 \$). La part de la MRCT est également à 50 %.

09-10-308A

Déneigement du stationnement – Immeuble MRCT (Octroi du contrat 2010-2011)

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à « Transport Jolatem inc. » de Ville-Marie le contrat de déneigement du stationnement du centre administratif de la MRCT, pour l'année 2010-2011 au montant de 2 720 \$, taxes en sus.

Le contrat débute le 15 novembre 2010 et se termine le 14 avril 2011.

Le montant est payable en 2 versements c'est-à-dire 30 % le 31 décembre 2010 et 70 % le 15 mars 2011.

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier – directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue les documents (contrat) nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

Année	Coût	Entrepreneur
1986-1987	1 287,00 \$	A. Therrien et Fils ltée
1987-1988	1 287,00 \$	A. Therrien et Fils ltée
1988-1989	1 351,35 \$ (5 %)	A. Therrien et Fils ltée
1989-1990	1 418,00 \$ (5 %)	A. Therrien et Fils ltée
1990-1991	1 630,00 \$ (15 %)	A. Therrien et Fils ltée
1991-1992	1 678,90 \$ (3 %)	A. Therrien et Fils ltée
1992-1993	1 678,90 \$	A. Therrien et Fils ltée
1993-1994	1 477,70 \$ (-13,5 %)	A. Therrien et Fils ltée
1994-1995	1 477,70 \$	Transport Jolatem inc. (V-M)
1995-1996	1 522,03 \$ (3 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
1996-1997	1 560,08 \$ (2,5 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
1997-1998	1 716,09 \$ (10 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
1998-1999	1 716,09 \$ (0 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
1999-2000	1 750,42 \$ (2 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2000-2001	1 837,94 \$ (5 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2001-2002	1 874,70 \$ (2 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2002-2003	1 903,00 \$ (1,5 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2003-2004	1 941,06 \$ (2 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2004-2005	1 979,88 \$ (2 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2005-2006	2 098,67 \$ (6 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2006-2007	2 140,65 \$ (2 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2007-2008	2 183,47 \$ (2 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2008-2009	2 576,48 \$ (18 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2009-2010	2 666,67 \$ (3,5 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)
2010-2011	2 720,00 \$ (2 %)	Transport Jolatem inc. (V-M)

N. B. : Coût taxes en sus.

09-10-309A

Révision du schéma d'aménagement

Le point concernant les îlots déstructurés, par Daniel Dufault.

M. Dufault mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 4 mai dernier entre l'UPA, les 4 municipalités concernées, en l'occurrence, Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de Fabre, la MRCT et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

À cette rencontre, les municipalités ont soumis leurs propositions afin de dézoner les îlots qu'ils considèrent comme déstructurés. Avant d'accepter ces propositions, tous les acteurs concernés, en l'occurrence les municipalités, la MRCT, l'UPA régional et la CPTAQ doivent s'entendre sur les îlots qui seront retenus.

L'UPA a analysé les propositions des municipalités et ont soumis les îlots qu'ils considéraient comme déstructurés et ceux qu'ils voulaient conserver pour leur potentiel agricole. La MRCT et les municipalités ont demandé à l'UPA de fournir plus de précision sur sa proposition.

La MRCT et les municipalités souhaitent une entente, dans le plus bref délai.

Pacte rural 2007-2014

Municipalité de Fugèreville – Comité centenaire

09-10-310A

Demande aménagement d'un parc intergénérationnel : 5 000 \$ / 10 875 \$.

La demande de la municipalité de Fugèreville est refusée, par contre, elle est invitée à faire une demande dans le cadre du Pacte rural de 2011.

09-10-311A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 586 adopté le 10 août 2010 – zonage).

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

Considérant que la ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour agrandir une zone de villégiature et ainsi permettre le développement de 15 terrains de villégiature à la baie Thompson (lac Témiscamingue).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 586 adopté le 10 août 2010 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la ville de Témiscaming est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 586 soumis par la ville de Témiscaming ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 586 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 10 août 2010

Date de réception à la MRCT : 17 août 2010

Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (69^e rencontre).

09-10-312A

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gérald Beaupré, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

————— // —————

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projets :

1) **Demandeur** : Municipalité de Rémigny

Montant demandé : 10 000 \$ pour installer des nichoirs d'oiseaux, des panneaux d'interprétation et l'aménagement du terrain : lot 40, rang 3, canton Rémigny (lots épars).

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (vente de lots épars)	61 154,95 \$
Retraits (projets) 17 931 \$ + 10 000 \$	27 931,00 \$
Solde	33 223,95 \$

2) **Demandeur** : Foresterie des Quinze inc.

Montant demandé : 14 500 \$ sous forme de prêt sans intérêt pour des honoraires professionnels et des cotisations SOPFEU et SOPFIM. Ce prêt sera remboursé dès que les revenus des coupes prévues le permettront.

BILAN DE FORESTERIE DES QUINZE INC. AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	265 749,11 \$
Retraits (projets)	263 252,19 \$
Solde	2 496,92 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les projets présentés soient acceptés et payés à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour les municipalités et organismes concernés.

Entente 2010-2011, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2

09-10-313A

Considérant la résolution n° 06-10-249 adoptée par le conseil des maires le 16 juin 2010;

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ladite entente concernant le Volet 2 (2010) soit conclue entre la MRC de Témiscamingue et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue. Le budget exact est établi à 459 400 \$.

09-10-314A

Entente de gestion MRCT / CLD

Le projet d'entente MRCT / CLD sur la gestion du développement local sera déposé à la prochaine Table des maires. Dans les négociations entourant cette entente de gestion, un constat s'est imposé à l'effet qu'il n'y avait pas eu, de la part de la MRCT, délégation de ses compétences à la SDT pour la gestion de la Table GIR, ainsi que les 2 agents de développement présentement sous la gouverne de la SDT.

Un comité MRCT / SDT sera mis en place afin d'évaluer les impacts de déléguer ou non les pouvoirs sur la Table GIR et les agents de développement.

09-10-315A

Information et suivi des dossiers

➤ **Forêt :**

Une rencontre est prévue le 9 septembre entre la MRCT et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, concernant la direction au bureau local du Témiscamingue, ainsi que les approvisionnements aux industries et le nouveau régime forestier (2013).

➤ **Agriculture :**

Une rencontre est prévue entre la Coalition et la MRCT le 22 septembre 2010 à 19 h 30 à la salle municipale de St-Bruno-de-Guigues.

Les élus municipaux (maires, conseillers), ainsi que les directeurs généraux et les agents de développement sont invités.

➤ **Projets hydroélectriques Kipawa et Anглиers :**

Le préfet a demandé une rencontre avec la ministre M^{me} Nathalie Normandeau (MRNF), pour la fin du mois de septembre, afin de faire le point dans ces dossiers.

➤ **Matières résiduelles :**

Aucun élément nouveau dans ce dossier; tant qu'elle n'obtiendra pas de réponse du gouvernement par rapport au financement du projet, la MRCT ne bougera pas.

Une demande de rencontre a été faite auprès du ministre M. Laurent Lessard, responsable des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Enfin un CAGE sera prochainement convoqué afin de discuter des « relais d'écocentre » et de compostage.

➤ **Prochain CA** : 13 octobre 2010.

09-10-316A **Service d'évaluation**

Le CA prend acte du rapport d'activités au service d'évaluation, pour la période du 15 septembre 2009 au 15 août 2010 ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT, juillet 2010.

09-10-317A **Approbation des comptes à payer pour le mois d'août 2010**

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 août 2010, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Août 2010

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1000800	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	8 762,68 \$
C1000801	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	4 965,04 \$
C1000802	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 662,64 \$
C1000803	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	116,38 \$
C1000804	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	840,00 \$
C1000805	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	23 276,94 \$
C1000806	VILLE DE VILLE-MARIE	4 929,20 \$
C1000807	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	985,20 \$
C1000808	TÉLÉBEC LTÉE	823,04 \$
C1000809	XEROX CANADA LTÉE	478,32 \$
C1000810	PAPETERIE ALLAIN INC.	295,71 \$
C1000811	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	174,00 \$
C1000812	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	9,60 \$
C1000813	HYDRO-QUÉBEC	Annulé 0,00 \$
C1000814	MARSEILLE EXTINCTEUR	676,06 \$
C1000815	LES ATELIERS KAMI INC.	3 476,08 \$
C1000816	ASS. DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC	320,00 \$
C1000817	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	4 419,33 \$
C1000818	CHAMPAGNE - BELLEHUMEUR, ASSOCIÉS	13 432,13 \$
C1000819	BERGERON ÉLECTRONIQUE, LA SOURCE	28,20 \$
C1000820	SMI INFORMATIQUE	1 131,94 \$
C1000821	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	8,27 \$
C1000822	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 128,00 \$
C1000823	PAGÉ DANIEL	217,00 \$
C1000824	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	1 819,78 \$
C1000825	TEMLAC LTÉE	347,92 \$
C1000826	LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1 155,00 \$
C1000827	DOMAINE BAIE GILLIES	3 310,23 \$
C1000828	DÉPANNEUR ULTRAMAR	1 622,28 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1000829	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	157,02 \$
C1000830	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	115,79 \$
C1000831	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	8 060,11 \$
C1000832	PÉTRIN RICHARD	232,70 \$
C1000833	BERGERON-MAYBOIS	1 917,81 \$
C1000834	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	247,34 \$
C1000835	NADEAU PASCAL	164,40 \$
C1000836	PÉTROLES TÉMIS	1 017,87 \$
C1000837	ROUSSEAU ANNIE, ING. F.	1 614,11 \$
C1000838	HOUDE STEVE	235,52 \$
C1000839	JM ROBERT	1 523,81 \$
C1000840	BOURQUE MATHIEU	25,00 \$
C1000841	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	3 314,33 \$
C1000842	HYDRO-QUÉBEC	365,23 \$
C1000843	RADIO-COM JBM INC.	3 066,82 \$
C1000844	DOMAINE BAIE GILLIES	4 856,88 \$
C1000845	DÉPANNEUR BÉCO	2 323,09 \$
C1000846	SANQUIP INC.	1 490,74 \$
C1000847	T.S.C. INC.	203,13 \$
C1000848	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	710,98 \$
C1000849	SERVICE AUTO JOLAM INC.	769,04 \$
C1000850	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	451,50 \$
C1000851	GARAGE W. LACASSE INC.	2 105,85 \$
C1000852	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	3 009,49 \$
C1000853	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	3 645,43 \$
C1000854	GARAGE RACHEL ROY	572,83 \$
C1000855	LALONDE STÉPHANIE	809,32 \$
C1000856	PNEUS GBM	40,36 \$
C1000857	CBOD AGRONOME CONSULTANTS ASS.	1 693,13 \$
C1000858	AUBIN DANY	560,00 \$
C1000859	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOP. FOREST.	338,62 \$
C1000860	PRODUITS TAN-EX	316,05 \$
C1000861	LORTIE VENNE YVETTE	11 425,00 \$
C1000862	GIRARD YVON	10 000,00 \$
C1000863	BOURRÉ MARCELLE	9 045,00 \$
C1000864	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	7 040,00 \$
C1000865	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	5 000,00 \$
C1000866	MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY	16 994,00 \$
C1000867	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	7 000,00 \$
C1000868	TÉLÉBEC LTÉE	2 391,54 \$
C1000869	VISA DESJARDINS	1 127,89 \$
C1000870	L'ACTUALITÉ	39,45 \$
C1000871	BROUILLARD CLAUDINE	96,80 \$
C1000872	GARAGE MICHEL GRENIER	327,05 \$
C1000873	ARBRONORD INC.	10,28 \$
C1000874	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	6 144,57 \$
C1000875	CENTRE DU CAMION MABO	162,15 \$
C1000876	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	95,02 \$
C1000877	ROUSSEAU ANNIE, ING. F.	1 241,63 \$
C1000878	SCHMIDT GAÉTAN	32,80 \$
C1000879	LEPAGE YVON	13,28 \$
C1000880	CAYE DENISE	104,42 \$
C1000881	LORTIE VENNE YVETTE	2 792,00 \$
C1000882	NADEAU PASCAL	100,00 \$
C1000883	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	9 081,95 \$
C1000884	LE REFLET	186,24 \$
C1000885	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	174,30 \$
C1000886	BELL MOBILITÉ	291,44 \$
C1000887	FONDATION DE L'U.Q.A.T.	125,00 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1000888	DOMAINE BAIE GILLIES	3 039,38 \$
C1000889	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	1 397,45 \$
C1000890	LE REFLET I.D. GRAFIK	796,05 \$
C1000891	BERGERON-MAYBOIS	1 917,81 \$
C1000892	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	5 636,52 \$
C1000893	LALONDE STÉPHANIE	928,86 \$
C1000894	AUBIN DANY	536,00 \$
C1000895	ROUSSEAU ANNIE, ING. F.	677,25 \$
C1000896	LAFRENIÈRE JOSÉE	1 175,00 \$
C1000897	DENIS REINA	3 484,00 \$
C1000898	LANOIX RICHARD / LAVERDIÈRE SYLVIE	27 010,00 \$
C1000899	LANOIX RICHARD / LAVERDIÈRE SYLVIE	5 990,00 \$
C1000900	CHARRON GÉRALD	10 000,00 \$
C1000901	PANASONIC CANADA INC.	705,69 \$
C1000902	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	7 631,89 \$
C1000903	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	5 072,48 \$
C1000904	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	2 387,38 \$
C1000905	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	116,38 \$
C1000906	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 815,92 \$
C1000907	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	480,00 \$
C1000908	TÉLÉBEC LTÉE	737,14 \$
C1000909	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10,08 \$
C1000910	HYDRO-QUÉBEC	951,88 \$
C1000911	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	100,70 \$
C1000912	LE REFLET	115,13 \$
C1000913	JOURNAL LES AFFAIRES	77,95 \$
C1000914	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	451,50 \$
C1000915	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	10 541,39 \$
C1000916	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	331,46 \$
C1000917	NADEAU PASCAL	171,83 \$
C1000918	HÉROUX ANGIE	6 150,00 \$
C1000919	BLONDIN THÉRÈSE	6 066,00 \$
	TOTAL	324 910,20 \$

Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 714,20 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 795,92 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 801,72 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 290,68 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 174,54 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	32 997,42 \$
--	--------------

Rémunération des maires	3 832,85 \$
-------------------------	-------------

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 8 septembre 2010.


 Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150)

2^e partie

09-10-318A

- Quel est l'avenir des lots privés dans le contexte de la forêt de proximité?

Ce « projet pilote » s'il y a lieu se développera en collaboration avec l'ensemble des intervenants du milieu forestier.

- Est-ce possible et nécessaire d'orienter nos ressources spécialisées vers des produits finis forestiers?

La MRCT fera part de ses attentes envers la SDT (CLD) dans les prochaines semaines.

- Lorsqu'il y a les chroniques de la SADC à TVA, est-ce possible de préciser lorsque ce sont des projets témiscamiens?

09-10-319A

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 15 h 10.



Arnaud Warolin, préfet



Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

